

Symposium sur les données pour l'impact du PPA

Discussion sur Bloom par IMPACT avec Joanne Lebert et Gerard van der Berg

Participant 1 : Je serais curieux de savoir dans quelle mesure vous avez exploré la dynamique de la gouvernance à travers l'outil, en particulier autour des questions de corruption, sachant qu'il s'agit d'un sujet sensible.

Joanne : Nous disposons déjà d'un certain nombre de normes et de mesures de l'impact social qui sont validées et reconnues au niveau mondial, intégrées dans la bibliothèque Bloom by IMPACT, mais nous n'en avons pas une qui soit spécifique à la corruption. Bien que nous puissions l'introduire éventuellement, les normes qui existent déjà dans la bibliothèque font déjà référence au type de critères que vous utiliseriez pour déterminer le niveau de corruption. Bloom by IMPACT fournit un cadre pour collecter les données afin de pouvoir les comparer aux références nationales et aux critères internationaux dans différents contextes et pour différents produits.

Bloom par IMPACT ne permet pas de supprimer la sensibilité qui entoure la collecte des données. Cela dépendra de chaque contexte. Cela dépendra de la compétence de vos équipes de collecte de données et de leur compréhension du contexte. Cela ne provient pas d'un cadre. Cependant, c'est le type d'éléments qui peuvent être intégrés au renforcement des capacités, aux programmes de formation et au soutien des équipes locales pour collecter ces informations.

Gérard : Dans le paysage des indices de données, il existe environ 163 indices reconnus mondialement. Du point de vue de la gouvernance, nous avons examiné plus particulièrement l'indice de gouvernance environnementale, qui aborde un grand nombre de ces questions. Nous ne l'avons pas encore ajouté. Il existe un certain nombre d'indices qu'on nous demande d'ajouter, mais il y en a déjà beaucoup. Et il y a d'autres indices qui ont également des éléments qui couvrent la corruption et des questions liées au gouvernement. C'est vraiment une question de préférence. Nous nous intéressons vraiment à des ensembles particuliers d'indices ou de domaines. D'après notre expérience, si un sujet vous intéresse, un indice existe. Ils sont bien testés, et c'est là toute la beauté de la chose.

Cela montre également qu'il existe tellement de connaissances à intégrer et à utiliser. Pas besoin de réinventer la roue. Et c'est là le but de cet exercice. L'indice de gouvernance environnementale, comme référence, c'est un indice qui pourrait être particulièrement intéressant. Je pense que vous pourriez l'utiliser et il est facilement adaptable au contexte local.

Joanne : Et ce sont les indices qui existent maintenant. L'un est sur la gouvernance des ressources, donc l'indice NRGI. La performance environnementale, qui est la protection sociale de Yale, qui est la Banque asiatique de développement, l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle d'Oxford et l'indice Femmes, Paix et Sécurité de Georgetown. Nous avons également envisagé d'intégrer le cadre commun d'indicateurs sur le travail des enfants développé par l'OIT, l'indice d'inclusion financière, la Banque mondiale et l'indice de probabilité de la pauvreté.

Mais nous devons également les contacter pour obtenir leur autorisation et clarifier l'utilisation légale des indices. C'est donc le genre de contrôle préalable que nous devons effectuer avant d'inclure un indice dans le système. Mais nous pourrions en inclure d'autres, comme l'indice de perception de la corruption, l'indice climatique intelligent etc. Donc cela fait combien ? 160 indices ?

Gérard : 163.

Joanne : Et au fur et à mesure que vous choisissez vos priorités, et que vous générez votre protocole, partout où il y a des doublons, ces informations sont essentiellement consolidées. Vous n'allez pas avoir plusieurs questions. Vous allez juste avoir une question qui va toucher toutes les bonnes cases pour tous ces indices, donc vous n'êtes pas submergé.

L'autre chose à ajouter à ce sujet concerne la possibilité d'intégration des normes. Nous avons le Mécanisme de certification régional de la CIRGL, le guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable et CRAFT comme point de départ. Mais on nous a demandé si nous pouvions intégrer l'IRMA, LBMA, les recommandations sur l'or, et nous voyons également un énorme potentiel avec le cadre normatif de la mine artisanale et à petite échelle pour le cobalt.

Il est donc dans l'intérêt de tous de les intégrer et de les adopter afin d'inclure toutes ces normes et ces indices. C'est ce que nous voulons faire. La semaine dernière, nous avons échangé avec l'UE sur la possibilité d'inclure les réglementations en matière de diligence raisonnable ainsi qu'un cadre d'indicateurs communs supplémentaires afin que les utilisateurs puissent mesurer les besoins de conformité réglementaire et juridique des entreprises basées en Europe.

Gérard : Si l'idée d'ajouter la législation sur la diligence raisonnable vous intéresse, je pense que cela serait vraiment très précieux, au moins pour les entreprises en aval, car nous essayons de développer nos cadres et de mettre en œuvre des actions pour répondre aux exigences qui sont énoncées dans la législation. Mais à votre avis, à quoi ressemblerait le calendrier ?

Joanne : Nous en sommes au stade du prototype, je dois être claire à ce sujet. Il faudrait probablement huit mois pour que tout cela soit opérationnel. Mais dans les discussions avec l'UE, ils pensent qu'il faudra environ un an avant que la législation ne soit adoptée. L'intégration des règlements dans ce cadre dépendra du stade de développement de leur propre cadre. La durée nécessaire à l'intégration dans le système sera déterminée par le fait que nous devons partir de zéro avec eux pour développer une théorie du changement et identifier de nouveaux indicateurs ou les indicateurs déjà présents et que nous les intégrerons.

Participant 2 : Lorsque nous parlons d'un point de vue réglementaire, concernant l'interopérabilité, dans quelle mesure pouvez-vous sélectionner et désélectionner les éléments liés à la diligence raisonnable de l'OCDE. Je pense, de manière réaliste, que si la mine artisanale alimente les systèmes existants, s'il y a des éléments de la diligence raisonnable de l'OCDE qui n'ont pas été évalués, cela pourrait s'avérer difficile après coup. Je m'excuse si ce n'était pas clair mais existe-t-il une option ou une possibilité de ne pas cocher certains aspects de la structure de diligence raisonnable de l'OCDE ?

Gérard : Le cadre de diligence raisonnable de l'OCDE ne s'applique pas de la même manière à tous les niveaux d'acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, la fonction d'audit, qui est la cinquième étape, ne s'applique pas réellement aux coopératives locales. Vous devez donc être en mesure d'adapter certains éléments qui ne vous concernent pas en matière d'exigence. C'est un échange entre les acteurs, et il s'agit de se mettre d'accord pour s'assurer qu'ils communiquent les informations les uns

aux autres, pour ainsi dire, toutes les informations qui sont disponibles et qui sont requises. Verrouiller le système à un niveau spécifique pour chaque acteur serait délicat. C'est pourquoi c'est fait ainsi. Et si vous cliquez dessus, les exigences de base sont claires et c'est là que la sélection et l'applicabilité entrent en jeu.

Participant 2 : Je crois que j'ai mal compris. Je pensais que c'était les exigences qui étaient introduites spécifiquement pour ces activités de la mine artisanale et à petite échelle.

Gérard : Non, le système quand vous commencez, et peut-être que je peux partager mon écran pour vous montrer. Donc quand vous allez dans "Framework" et que vous créez un cadre, quand vous allez dans "Mining", la première question que vous devez vous poser est : est-ce que vous l'appliquez à l'exploitation minière à grande échelle ou seulement à l'exploitation minière à petite échelle ? Ou bien appliquez-vous ces règles aux deux, car certaines choses peuvent s'appliquer aux deux. Donc, fondamentalement, vous pouvez vous intéresser à la mine artisanale, à l'exploitation minière à grande échelle et aux deux. Par conséquent, c'est un peu plus flexible que ce qui a été indiqué.

Participant 2 : Cette partie m'avait échappé. Merci beaucoup.

Gérard : La vidéo était très brève. Cela prend du temps, mais nous cherchons à intégrer l'agriculture également. Ce sont vraiment ces questions initiales qui sont essentielles lorsque vous commencez à envisager de faire l'un ou l'autre. Mais vous avez certainement raison. À un certain niveau si vous vous concentrez sur une norme, cette question doit être réglée entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Si vous voulez rendre compte de tout un ensemble d'informations et de composantes, c'est-à-dire la norme elle-même, vous devez inclure tous les éléments applicables à votre niveau d'activité.

Joanne : Gérard, voulez-vous montrer peut-être le cadre des indicateurs communs ?

Gérard : Oui. La différence entre un indice et un cadre d'indicateurs communs, surtout lorsqu'il s'agit de thèmes comme l'autonomisation économique des femmes, certaines personnes l'appellent l'indice junior ou le cadre d'indicateurs communs ou l'indice à proprement dit, et il faut faire la distinction entre les indices qui ont été académiquement validés et reconnus au niveau international. En ce qui concerne les cadres d'indicateurs communs, il en existe un certain nombre depuis des années. Comme je le disais, l'indice d'autonomisation économique des femmes a été lancé par l'USAID, il comprend le secteur agricole et a pris de l'ampleur même s'il est assez peu suivi, il est en fait assez global.

Il est encore en train d'évoluer. Nous l'avons adapté à la mine artisanale et, même là, il y a encore des tests à mener. Les choses vont changer à ce sujet au fil du temps. Les indices découlent en quelque sorte des cadres communs intégrés, et ils sont adaptés au fil du temps. Nous avons actuellement ceux que nous considérons comme des cadres d'indicateurs communs sur lesquels nous nous sommes concentrés pour apporter un soutien en matière de diligence raisonnable. Nous avons celui de l'OCDE, celui de l'autonomisation économique des femmes, celui de la formalisation, lancé par le groupe des Nations unies, puis celui du travail, qui fait également l'objet d'un travail considérable. Et puis il existe un troisième groupe où nous regardons au niveau de la bibliothèque et sommes ouverts aux contributions des membres.

Mais il y a beaucoup de travail en cours autour des domaines de travail. Certains indicateurs ont déjà été validés. Mais nous voulons nous assurer qu'ils sont disponibles et utilisés. Il s'agit donc de contributeurs qui, pour ainsi dire, ont recours au crowdsourcing, c'est-à-dire aux meilleures pratiques en matière

d'indicateurs. Ces trois groupes sont communs. Ce sont ceux avec lesquels nous travaillons, comme vous l'avez souligné. Je ne sais pas si vous avez des demandes spécifiques d'autres groupes qui disent « nous avons travaillé avec X, Y ou Z, et il serait vraiment utile de les inclure » mais nous sommes tout ouïe.

Joanne : Peut-être autre chose que j'ai survolé en ce qui concerne ces indices, si vous regardez, par exemple, l'indice de paix et de sécurité des femmes, que je connais très bien en raison de mon expérience professionnelle, Georgetown publie tous les ans ou tous les deux ans un tableau de bord sur le classement des pays en termes de statut des femmes, de paix et de sécurité. Vous trouverez la Suède en deuxième position et, le Congo est en bas de l'échelle. Ce sont les types d'indices mondiaux créés par ces instituts et qui servent de référence au niveau national. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons pris ces indices, les avons adaptés au niveau local et les avons testés dans les communautés de l'exploitation minière artisanale et du secteur minier depuis maintenant cinq ou six ans.

Cela permet de comparer les données collectées localement avec le référentiel national. Et vous pouvez réellement produire un tableau de bord comparant votre contexte local dans votre chaîne d'approvisionnement par rapport au tableau de bord national qui est publié tous les deux ans et comparé au niveau international. Il s'agit donc, encore une fois, de pouvoir comparer ce qui est comparable, plutôt que de créer un mélange avec des données très riches que nous ne pouvons pas déchiffrer. C'est pourquoi nous nous sommes également appuyés sur ces données, car elles bénéficient d'une évaluation comparative nationale et d'une reconnaissance internationale.

Gérard : Il y a quelques écrans de base que vous pouvez utiliser ou vous pouvez dire : « Voici sur quoi nous voulons nous concentrer en tant qu'organisation ou en tant qu'entreprise. Et puis voici ces types d'objectifs qui sont, encore une fois, très pertinents pour nous. » C'est une autre façon d'obtenir des mesures. C'est une autre façon d'obtenir le même élément en termes de ce que vous essayez de faire et d'essayer de construire vos cadres de mesure.

Bloom by IMPACT est un système de suivi de l'impact qui permet aux parties prenantes d'obtenir des éléments de preuve que les chaînes d'approvisionnement ne comportent pas de risques et de rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable (ODD) et aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. Cet outil de suivi et d'évaluation permet aux utilisateurs de comprendre comment leur chaîne d'approvisionnement affecte les communautés. Grâce à Bloom, les utilisateurs peuvent savoir comment ils contribuent positivement aux avantages locaux, identifier les possibilités d'amélioration des pratiques et exploiter les données pour amorcer le changement.



Joanne Lebert est la directrice d'IMPACT. Elle s'est spécialisée dans le travail sur l'approvisionnement responsable en minerais et sur la manière dont l'exploitation minière affecte la violence basée sur le genre dans les situations de conflit en Afrique. Elle a travaillé avec les gouvernements d'Afrique centrale pour lancer et mettre en œuvre une stratégie régionale de lutte contre les minerais issus de zones de conflits, et a occupé le poste de conseillère politique, d'invitée à des conférences internationales et de formatrice auprès de décideurs politiques, de représentants du secteur privé et d'organisations de la société civile.



Gerard van der Berg travaille sur les systèmes d'IMPACT afin d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et d'assurer la durabilité des projets grâce au développement de systèmes de suivi et d'évaluation. Il est également fréquemment en contact avec le secteur privé pour explorer et développer de nouveaux modèles de financement afin de créer des chaînes d'approvisionnement responsables durables et commercialement viables. Gérard a plus de 30 ans d'expérience dans le développement international et a été reconnu par la Smithsonian Institution.
